



RAPPORT D'ACTIVITÉ

25



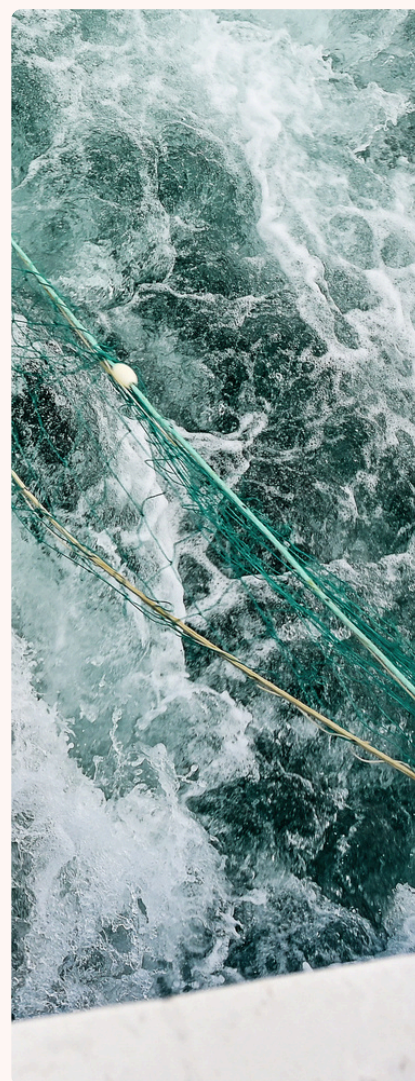
COMITÉ
NATIONAL
DES PÊCHES
MARITIMES
ET DES ÉLEVAGES
MARINS





SOMMAIRE

Edito	4
Le CNPMEM	5
Porter la voix des pêcheurs	8
Gestion de la ressource	15
Pêche et environnement	21
Accompagner les projets de la filière	24
Panorama des projets portés ou accompagnés par le CNPMEM.....	26





L'ÉDITO

d'Olivier Le Nézet

L'année 2025 a été particulièrement dense... comme le sont finalement toutes les années pour notre profession.

Au milieu des urgences et des enjeux quotidiens, s'est tenue en juin, à Nice, la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC). Cet événement mondial consacré à l'avenir des océans s'inscrivait dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable n°14 : préserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour assurer un océan sain et productif.

À cette occasion, nous nous sommes collectivement mobilisés avec détermination pour faire entendre la voix de la pêche professionnelle. Nous avons rappelé une réalité simple : les pêcheurs sont parmi les premiers observateurs de l'état de l'océan. Présents chaque jour sur toutes les mers du globe, nous sommes directement confrontés aux évolutions de l'environnement marin. La préservation des équilibres écologiques et des ressources halieutiques n'est pas seulement une nécessité environnementale ; elle conditionne l'avenir même de nos entreprises et de nos métiers.



Nous avons également réaffirmé la mission essentielle de la pêche : fournir aux consommateurs une alimentation saine, durable et de qualité.

C'est pourquoi nous revendiquons pleinement notre place dans la gestion durable des océans. Gestion adaptée des aires marines protégées, association des professionnels aux travaux de planification maritime, reconnaissance des missions de service public assurées par la profession à travers la gestion des ressources halieutiques : ces sujets ne relèvent pas de principes abstraits. Ils constituent les équilibres que nous construisons et faisons vivre chaque jour sur le terrain et dans les territoires.

Notre modèle de production, à l'échelle française comme européenne, est l'un des plus exigeants au monde en matière de durabilité, de traçabilité et de respect des règles. Cette exigence est une force. Elle doit être défendue et valorisée bien au-delà de nos frontières. **Soyons fiers !**

Olivier Le Nézet
Président du CNPMM



LE CNPMEM

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public. Il **représente et assure la défense** des intérêts **de l'ensemble des pêcheurs et aquaculteurs marins** auprès des pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux.

Le CNPMEM a pour principales missions de :

- **Défendre et promouvoir** les intérêts généraux de la profession
- **Participer à la gestion responsable** des ressources halieutiques
- Contribuer aux politiques publiques de **protection de l'environnement marin**
- **Soutenir les actions** économiques et sociales menées au sein de la filière
- Émettre des **avis sur la réglementation** applicable aux équipages et salariés de la pêche et des élevages marins

Des côtes de l'hexagone aux Outre-mer, de la pêche embarquée aux pêcheurs à pied et aux éleveurs marins, tous adhèrent obligatoirement au CNPMEM par une Cotisation Professionnelle Obligatoire (CPO). Quand le CNPMEM porte une position, c'est donc l'ensemble des pêcheurs et éleveurs marins qui s'exprime.

+ 12 000

hommes et femmes en mer

+ 6 000

navires de pêche en activité

477 000 tonnes

de produits de la mer débarqués par an,
soit 1,4 milliard d'euros

+ 200

espèces de produits de la mer

+ 30KG

consommation moyenne de produits de la
mer en France par an par habitant

 **1 métier en mer**
= 4 métiers à terre



NOTRE ÉQUIPE

Olivier LE NEZET
Président

olenezetpdt@comite-peches.fr

Philippe DE LAMBERT DES GRANGES

Directeur général

pdelambertdesgranges@comite-peches.fr

Antoine BLONCE

Directeur technique environnement

ablonce@comite-peches.fr

Émilie GELARD

Directrice opérationnelle

egelard@comite-peches.fr

Nicolas MICHELET

Directeur technique pêche

nmichelet@comite-peches.fr

Pascal NGUYEN

Directeur financier

pnguyen@comite-peches.fr

Pôle Pêche & Aquaculture

Pauline DELALAIN

pdelalain@comite-peches.fr

Théotime FILY

tfily@comite-peches.fr

Florian GUILLOU

fguillou@comite-peches.fr

Loeiza LANCELOT

llancelot@comite-peches.fr

Titouan LECOMTE

tlecomte@comite-peches.fr

Valentin LONNI

vlonni@comite-peches.fr

Blanche LORRY

blorry@comite-peches.fr

Anna MARCOUT

amarcout@comite-peches.fr

Louis MONTERRUS

lmontperrus@comite-peches.fr

Pôle environnement

Léni GUILLOTIN

lguillotin@comite-peches.fr

Margaux HONNORE

mhonnore@comite-peches.fr

Alexandre MULLER

amuller@comite-peches.fr

Pôle juridique, affaires publiques & communication

Maxime DAENINCK

mdaeninck@comite-peches.fr

Héloïse DE BOISSESON

hdeboisson@comite-peches.fr

Julie MAILLET

jmaillet@comite-peches.fr

Amélie BARBIEUX

abarbieux@comite-peches.fr

Pauline DUPOUY

pdupouy@comite-peches.fr

Pôle financier

Fatim Malicka BAMBA

fbamba@comite-peches.fr

Cherrine BOURRAS

servicecompta@comite-peches.fr

Alexis CHAUFFERT

achauffert@comite-peches.fr

Delphine EMON

delemon@comite-peches.fr

Secrétariat

Alexandre DEBBAUT

secreatariat@comite-peches.fr

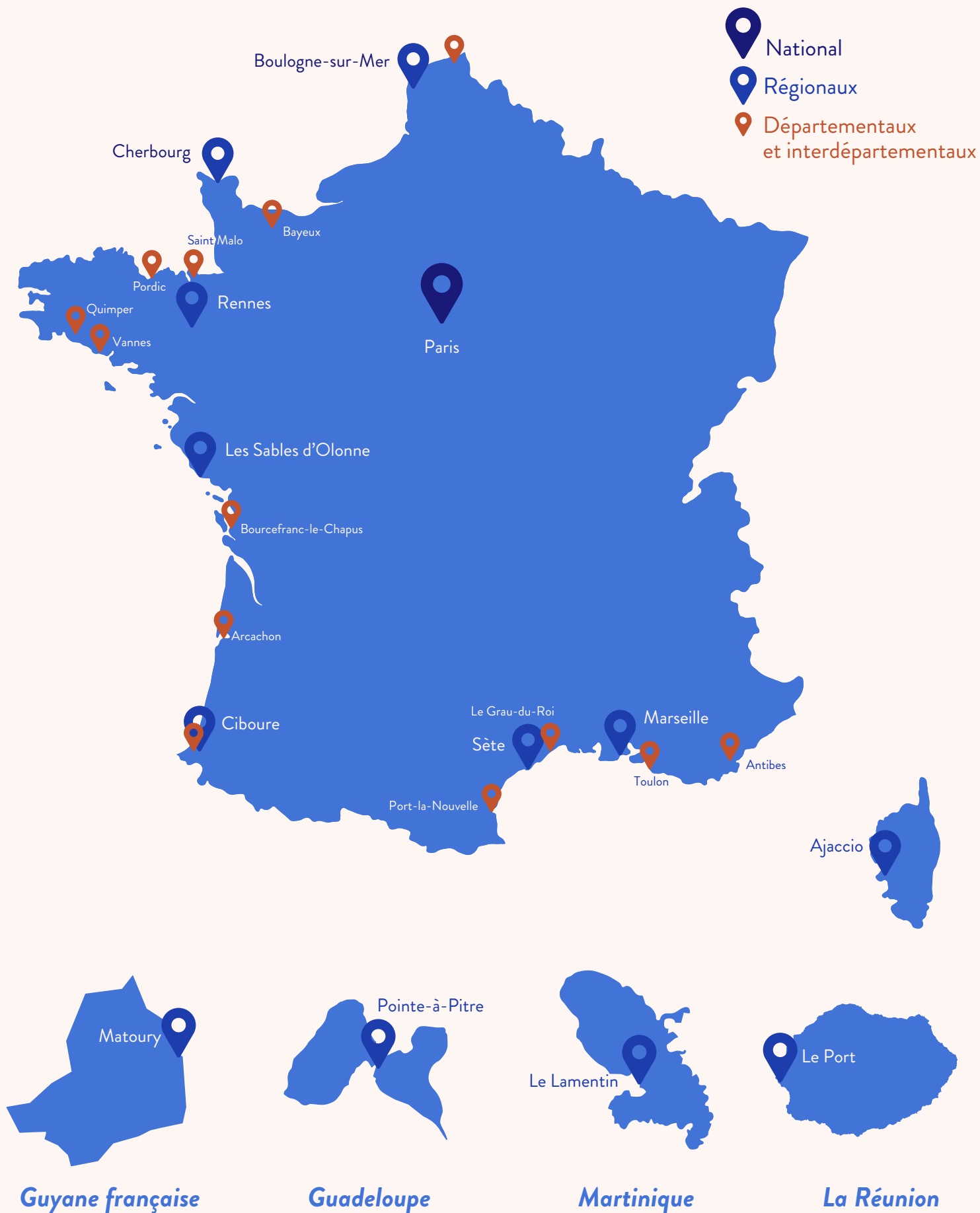
Sarah GUERSON

sguerson@comite-peches.fr

Jarina MOHAMED ANSARI

cnpmem@comite-peches.fr

RÉSEAU DES COMITÉS



PORTER LA VOIX *des pêcheurs*



Le CNPMMEM à la Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC)

La 3^e Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC 3), organisée à Nice du 9 au 13 juin 2025, a constitué un temps fort de l'année pour le CNPMMEM. Accueilli par la France, cet événement international visait à accélérer la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD 14) et à organiser la gouvernance mondiale des océans autour de trois priorités : la biodiversité en haute mer, par la ratification de l'accord international BBNJ, la lutte contre la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) et la réduction des pollutions plastiques.

Le CNPMMEM s'est fortement mobilisé, en participant aux sessions plénières, conférences et nombreux événements parallèles, dans un contexte complexe. Il a porté la voix de la pêche française sur l'ensemble des sujets stratégiques, en défendant une approche fondée sur la science, la gestion existante et la reconnaissance de la place des professionnels.

La communication lors de l'UNOC

Face à une forte pression médiatique et des discours parfois défavorables à la filière, le CNPMMEM a adapté sa stratégie de communication. Outre des relations presse traditionnelles, il a expérimenté de nouveaux formats réseaux sociaux, contenus vidéo, mobilisation d'influenceurs et renforcé son action avec France Filière Pêche (FFP). Il a ainsi co-organisé un événement parallèle en collaboration avec Sonia Bichet, MOF, afin de sensibiliser le grand public aux réalités de la pêche, notamment autour du chalutage de fond, avec des retours d'expérience concrets.



Malgré un détour partiel des débats internationaux vers des controverses nationales, notamment l'attaque du chalutage de fond dans les Aires Marines Protégées (AMP), plusieurs objectifs essentiels ont été atteints. Aucune interdiction généralisée du chalutage de fond dans les AMP n'a été actée et le principe d'une analyse au cas par cas, défendu par la profession, a été maintenu au niveau national et européen. Le CNPMEM a ainsi contribué à préserver une approche équilibrée de la gestion des usages en mer, fondée sur des évaluations scientifiques et une concertation territoriale.

Par ailleurs, la Conférence a permis des avancées sur les grands enjeux internationaux : processus de ratification du Traité sur la haute mer (BBNJ), renforcement des travaux sur la lutte contre les pollutions plastiques et engagements de lutte contre la pêche INN. Ces échanges ont également nourri les réflexions en cours autour du Pacte européen pour l'Océan, dans la continuité des European Maritime Days 2025 tenus à Cork.

Enfin, l'UNOC 3 a permis de réaffirmer la place centrale de la pêche française dans les débats, avec un soutien affirmé des pouvoirs publics. Elle a également ouvert des perspectives de travail importantes pour la suite, notamment la mise en œuvre des engagements nationaux sur les zones de protection forte et européens, ou l'accompagnement de la transition de la flotte.

Par son engagement constant, le CNPMEM continue de défendre une vision réaliste et responsable de la gestion des ressources marines, conciliant impératifs environnementaux, souveraineté alimentaire et pérennité des filières. L'Objectif de Développement Durable 14 est ainsi défini : un Océan sain et un Océan productif.





Sécurité des navires : une réforme attendue sur le point d'aboutir

Les catégories de navigation, qui définissent les limites maximales d'éloignement des navires à la côte, n'avaient pas évolué depuis 1959. Une réalité devenue incompatible avec les réalités actuelles : développement des parcs éoliens, multiplication des zones protégées, migration des ressources sous l'effet du changement climatique, progrès technologiques en aide à la navigation et matériels de communication... etc

Le CNPMM a soutenu un projet de réforme, discuté depuis plus de deux ans, qui prévoyait la création d'une nouvelle catégorie de navigation à 10 milles de la côte et l'extension des possibilités d'éloignement pour les navires de catégorie 3 de 20 milles à 40 milles de la côte. En novembre 2025, la Commission Centrale de Sécurité a rendu un avis favorable, une étape décisive.

La publication de l'arrêté au Journal officiel a été suspendue à la mise en cohérence des formations professionnelles maritimes, dont les travaux ont débuté en 2026. Le CNPMM a souhaité une publication avant la fin du premier semestre 2026.

Défendre les intérêts juridiques de la profession devant les tribunaux

Durant toute l'année, le CNPMM a continué de défendre les intérêts juridiques de la profession face à la multiplication des contentieux. Que ce soit au niveau administratif ou judiciaire, le CNPMM, en lien avec les professionnels concernés, s'est mobilisé afin de garantir la sécurité juridique et les équilibres économiques du secteur.

Devant le Conseil d'Etat, deux dossiers ont notamment mobilisé les équipes du CNPMM :

- Le recours introduit par l'association Défense des Milieux Aquatiques à l'encontre de la délibération réglementant la pêche du Bar dans le golfe de Gascogne pour 2023 : l'association demandait l'instauration de mesures de protection des petits cétacés dans ce texte juridique. Le Conseil d'Etat a rejeté la requête en mai 2025, estimant que la délibération du Comité avait seulement pour vocation de mettre en place un régime de gestion de la ressource.
- Le recours déposé par plusieurs associations environnementales, visant à obtenir l'interdiction de la pêche du maigre à la senne coulissante dans la zone côtière jusqu'à la limite des six milles nautiques : les éléments techniques de gestion de ce stock par la profession transmis par le CNPMM ont permis d'aboutir au rejet de la requête en décembre 2025.

Le CNPMM s'est également constitué partie civile dans plusieurs affaires judiciaires de trafics de civelles et de palourdes. Ces affaires ont permis une nouvelle fois de reconnaître le préjudice écologique en faveur du Comité.



Rapport capacité et renouvellement de la flotte dans les Départements d'Outre-Mer

Cette année encore, le CNPMM, en lien avec la DGAMPA, est resté pleinement mobilisé sur le renouvellement de la flotte, notamment au travers des travaux du rapport mesurant l'équilibre entre la flotte française et les ressources de pêche ainsi qu'au travers du suivi des dispositifs de renouvellement de la flotte dans les régions ultrapériphériques de l'Union européenne (RUP).

Les travaux de la Commission Flotte et Quotas ont fait valoir les besoins et contraintes de la profession en matière d'équilibre des pêcheries. Enfin, la Commission DOM malgré l'obstruction de la DGMARE, a démontré le besoin urgent de mettre en place des régimes d'aides au renouvellement des pêcheries ultramarines et de faciliter l'accès au mécanisme REFLOP, un régime d'aide notifié de l'État et des Régions qui permet de financer l'acquisition de navires de moins de 12 mètres dans un segment en équilibre au titre du rapport capacité européen. Le CNPMM restera attentif à l'application des nouvelles directives pour les navires inférieurs à 12 mètres dans les régions ultrapériphériques.

Défense des intérêts professionnels face au Royaume-Uni

Début 2025, le CNPMM s'est mobilisé pour répondre aux consultations sur les projets de plans de gestion britanniques, les « Fisheries Management Plans » (FMP). Deux propositions sur les pêcheries de raies de Manche et Mer du Nord et d'espèces hors quotas de Mer du Nord, potentiellement impactantes pour les flottes françaises, ont été soumises à consultation. Dans ses réponses élaborées collectivement au plus près des armements, le CNPMM a mis l'accent sur les dangers et les risques liés à l'accumulation de restrictions spatiales en Manche et Mer du Nord et aux divergences croissantes de réglementation de part et d'autre de la médiane. Les impacts socio-économiques des propositions de mesures sur la flotte et la filière française ont également été portés à la connaissance de l'administration britannique.

Construire un cadre durable pour l'activité de pêche en Manche Est

La Manche Est est le théâtre de tensions récurrentes liées au développement de nouveaux usages sur la zone : mesures techniques, Aires Marines Protégées (AMP) et projets éoliens qui viennent impacter et créer des tensions sur l'activité des flottilles de pêche en place dès deux côtés de la médiane (frontière France/Royaume-Uni). Un report d'effort de pêche important vers les eaux françaises et une concentration des activités sont d'ores et déjà constatés. Le « Gentlemen Agreement », accord professionnel conclu avec les représentants belges et néerlandais pour encadrer l'utilisation de la senne démersale en Manche Est, offre un socle de travail désormais insuffisant, quoique respecté par les navires. D'autres métiers, le chalut de fond, la drague ou encore le filet, doivent être considérés dans une réflexion globale alors que les mesures de gestion proposées par la profession ne dépassent pas les débats du groupe régional d'Etat-membre.

Dans cette perspective, le CNPMM s'est mobilisé aux côtés des structures régionales (CRPMM et OP) en faveur de l'instauration d'un plan de gestion. L'Etat s'est engagé à l'automne à lancer au plus vite une concertation visant à définir avec la profession des solutions durables pour réguler l'effort de pêche en Manche.

Il y a urgence à définir des propositions raisonnées et à les intégrer dans les plans de gestion pluriannuels actuels et anticiper le report massif d'effort de pêche qu'est susceptible d'engendrer l'instauration de nombreux projets d'AMP dans les eaux britanniques et belges.



Renforcer la présence du CNPMM dans l'espace public

L'année 2025 a marqué une montée en puissance significative de la stratégie de communication du CNPMM, dans la continuité de la structuration engagée en 2024. Après la mise en place des fondamentaux : stratégie éditoriale, modernisation des contenus et refonte de l'identité visuelle, le CNPMM a franchi une nouvelle étape en consolidant sa présence et son impact auprès du grand public.

Un travail soutenu a été mené sur les réseaux sociaux, permettant de structurer et d'asseoir durablement les différentes communautés. La régularité des publications, la diversification des formats et une ligne éditoriale affirmée ont contribué à renforcer l'engagement et à élargir l'audience.

Dans une logique d'innovation, le CNPMM a également expérimenté des partenariats d'influence avec plusieurs personnalités reconnues, parmi lesquelles Norbert Tarayre (cuisinier), Sonia Bichet (MOF) et Simon Kacki (influenceur). Ces collaborations ont permis de toucher de nouveaux publics et de valoriser la filière à travers des formats accessibles et incarnés. Elles ont généré un cumul de plus d'un million de vues, renforçant significativement la notoriété du CNPMM et, avant tout, en attirant l'attention sur les réalités et les enjeux de la pêche française.

L'ensemble de ces actions traduit une ambition claire : bâtir une visibilité forte, cohérente et durable auprès du grand public, tout en affirmant une meilleure reconnaissance des métiers de la pêche et des femmes et des hommes qui les font vivre.



POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES

Contribution CNPMEM à l'évaluation du Règlement PCP

A l'initiative de la commission Flotte et Quotas, le CNPMEM a pris part à la consultation publique sur l'efficacité du règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche (PCP), lancée début 2025 dans le cadre de la procédure d'évaluation du règlement.

Dans sa réponse, le CNPMEM a regretté que le bilan global de l'actuelle PCP, positif dans l'évolution du nombre de stocks halieutiques exploités durablement, se soit construit au détriment des performances économiques et sociales. Il a rappelé la nécessité que toute proposition de gestion fasse l'objet d'une analyse préalable selon les trois piliers de la durabilité : économique, social et environnemental.

Appelant à adapter les outils de la PCP aux objectifs auxquels ils doivent répondre, le CNPMEM a également plaidé en faveur d'une meilleure articulation entre l'atteinte du rendement maximum durable, l'obligation de débarquement, les plans pluriannuels de gestion et la régionalisation. Ces outils doivent notamment tenir compte de la mixité des pêcheries européennes et apporter plus de flexibilité et de visibilité aux entreprises de pêche à moyen et long termes.

Enfin, le CNPMEM souligne que les objectifs futurs de la PCP doivent tenir compte des contraintes nouvelles qui s'imposent à la filière, notamment le défi climatique et environnemental, la transition énergétique, la multiplication des usages maritimes, des relations internationales fluctuantes qui affectent les flux commerciaux et les conséquences de tous ces facteurs sur la sécurité, la souveraineté maritime et alimentaire nationale et européenne.

La contribution du CNPMEM a été enrichie par une analyse critique approfondie de la mise en œuvre de l'Obligation de Débarquement (OD) et de premières propositions d'évolution de l'outil. La mise en conformité des activités vis-à-vis de l'OD est rendue impossible au regard de la complexité et de la rigidité du dispositif, des coûts économiques et de la rupture de concurrence équitable qu'il génère vis-à-vis des pays tiers.

L'obligation de documentation des débarquements et des rejets, ainsi que le soutien aux efforts de sélectivité des engins sont les principes sur lesquels le nouveau dispositif devrait être construit. Le CNPMEM s'est également employé à partager et valoriser ce travail auprès des Conseils Consultatifs (CC) dans le cadre de leur réponse à la consultation publique.





Règlement contrôle

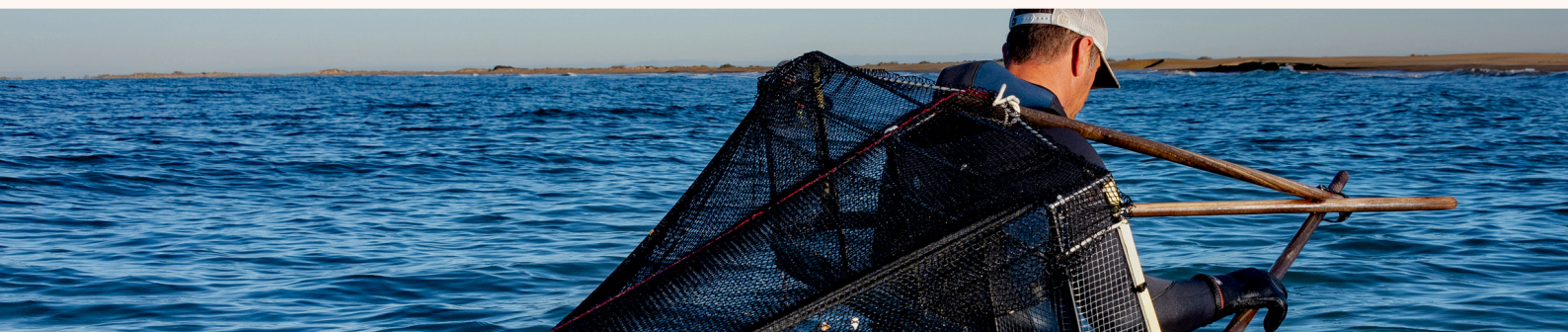
Suite à la publication du règlement contrôle révisé, après 7 ans de discussions, le CNPMMEM a assuré un soutien technique à la DGAMPA lors des négociations des actes délégués ou d'exécution de ce texte et un relais auprès de la profession, en particulier sur les mesures applicables à compter du 10 janvier 2026.

Obligations déclaratives, équipement en VMS, modalités de la pesée comptent parmi les sujets présentant les plus grandes difficultés d'application identifiées et remontées à l'administration, dans le cadre du « GT Contrôle » qu'elle organise et anime.

Le contrôle est une nécessité pour garantir les objectifs de la PCP et l'égalité de tous devant la règle. Il doit aussi tenir compte de la réalité des activités de pêche et avoir un caractère opérationnel pour conserver leur compétitivité.

Vers un nouveau mécanisme d'allocation des possibilités de pêche

Face au besoin d'optimisation des possibilités de pêche et à l'enjeu de l'application de l'article 17 de la PCP, le CNPMMEM a entamé un travail collaboratif avec la DGAMPA afin de proposer pour 2025 un mécanisme inédit d'allocation des possibilités de pêche présentes dans la réserve nationale d'antériorités. Deux mécanismes d'attribution des sous-quotas et des antériorités correspondants ont été mis en place et ont permis d'attribuer des possibilités de pêche selon les critères importants suivants : renouvellement générationnel, décarbonation, participation à des programmes scientifiques, écolabels. Fort de cette première expérience, le CNPMMEM entend poursuivre ses efforts pour améliorer les dispositifs mis en place au bénéfice de l'ensemble des pêcheurs français.



GESTION DE *la ressource*



TAC & QUOTAS

Anticipation des besoins d'expertise et identification des priorités pour 2026

Depuis le Brexit, le calendrier de discussion des quotas de pêche ne connaît plus de répit. Il est désormais nécessaire d'identifier et préparer très tôt les enjeux des sujets et stocks sur lesquels les négociations de fin d'année vont porter, pour être en capacité de peser dans le débat.

Aussi, le CNPMM a recensé dès mars les sujets et travaux prioritaires de l'exercice 2025, nécessitant parfois un complément d'expertise scientifique, d'argumentation technique ou de données socio-économique. Sur cette base, consolidée après les avis du CIEM publiés à partir de juin, et grâce aux commissions thématiques et régionales du CNPMM, une position nationale a été établie en octobre. Elle comprend deux volets : les négociations sur les stocks partagés entre l'Union européenne et les Etats tiers et les stocks de la compétence exclusive de l'UE avec les pêcheries de Méditerranée (décembre).

La nécessité de prendre en compte les impacts sociaux et économiques dans les propositions européennes, d'analyser l'impact des facteurs externes sur l'état des stocks et des milieux, et d'adapter les outils de la Politique Commune de la Pêche (PCP) afin d'accroître la visibilité et la compétitivité des entreprises de pêche a été réaffirmée par le CNPMM dans sa contribution à la consultation publique annuelle sur la déclaration préalable de négociation éditée par la Commission européenne.

DES ENJEUX FORTS ET MULTIPLES SUR LES STOCKS PARTAGÉS DE L'ATLANTIQUE NORD-EST

Du fait du nombre et de la diversité des flottilles hexagonales concernées, les négociations sur le stock de maquereau ont tenu la profession sous pression tout au long du second semestre. Appelant à la fixation d'un accord cohérent avec l'avis scientifique et respectant des conditions de concurrence équitables entre Etats côtiers, le CNPMM s'est attaché à évaluer et anticiper les conséquences d'une forte baisse des quotas annoncée. Par défaut d'accord global, un quota provisoire basé sur l'avis scientifique a été fixé pour le premier semestre 2026, lors du Conseil des ministres. Il a ensuite été définitivement arrêté en mars 2026.

LE BAR DU STOCK NORD

Une augmentation sensible des limites et des capacités de capture a été obtenue au Conseil des ministres, mais le statut de ce stock n'est toujours pas révisé malgré des signes très positifs de reconstitution. Le CNPMM argumente en ce sens afin que le décalage entre les décisions et la réalité du terrain ne créent pas de remises en cause des efforts consentis par les flottilles.

STOCKS DU GOLFE DE GASCOGNE : PRIORITÉ AU BAR ET AU LIEU JAUNE

Le paradoxe du golfe de Gascogne, partagé entre progrès majeurs reconnus par la Commission européenne et érosion historique des possibilités de pêche globales, n'a jamais été aussi marqué qu'en 2025. Face à l'hétérogénéité des préconisations scientifiques, aux limites méthodologiques de certaines d'entre elles et aux effets cumulés de plusieurs contraintes réglementaires, le CNPMM a réaffirmé qu'il faut sécuriser la gestion des pêcheries mixtes du golfe de Gascogne. C'est la raison pour laquelle il a plaidé pour une augmentation de 35% du bar du golfe au lieu des 140% de l'avis scientifique, en contrepartie d'un quota pluriannuel.

A ce titre, il a aussi plaidé en faveur de la reconduction du niveau de TAC du lieu jaune pour 2026, dans l'attente de la révision de l'évaluation scientifique. Il a aussi plaidé en faveur d'une gestion pluriannuelle du stock de bar, plus précautionneuse, pour éviter les situations de « choke species » et gagner en visibilité sur le moyen terme. Si les pêcheries françaises de la zone VIII n'ont pas pu éviter de nouvelles contraintes, l'action du CNPMM a permis de les atténuer sur les sujets prioritaires.





WestMed : des efforts récompensés

Pour atténuer la baisse de 41% de l'effort de pêche appliquée pour 2025 à la flottille chalutière méditerranéenne, les efforts de la Commission MED se sont portés sur la mobilisation du mécanisme de compensation par la récupération de jours de pêche supplémentaires. Le travail de concertation collectif des organisations professionnelles et des scientifiques de l'Ifremer a permis de définir plusieurs mesures collectives ou individuelles prévues par le règlement : fermetures spatio-temporelles et sélectivité des engins de pêche pour optimiser l'activité des navires concernés.

S'appuyant sur les efforts consentis depuis 2019 en termes de réduction de l'effort de pêche et des capacités de pêche (40% entre 2019 et 2024 puis 40% entre 2024 et 2025, sans compter les bonus du mécanisme de compensation), le CNPMM a soutenu et obtenu pour 2026 le maintien d'un cadre de gestion permettant d'atteindre un niveau d'effort de pêche équivalent à celui de 2024. Désormais, doivent être définies les suites de la révision du plan WestMed et les conditions garantissant un avenir durable à la pêche.

Le CNPMM a également initié des échanges avec les professionnels méditerranéens afin de construire des solutions techniques adaptées pour améliorer la sélectivité des chaluts. À cette occasion, Sébastien Le Prince, membre du Bureau du CNPMM et patron de chalutier breton du Guilvinec, s'est rendu à Sète ainsi qu'au Grau-du-Roi pour rencontrer et embarquer avec les armateurs et échanger avec les professionnels concernés. Cette démarche collective, portée par le CNPMM, s'est poursuivie début 2026 afin de définir des propositions techniques réalistes et argumentées à présenter à la Commission européenne.



ICCAT : des résultats probants pour le thon rouge

L'état du stock de thon rouge continue de s'améliorer. La révision de son cadre de gestion en Atlantique et en Méditerranée constituait le principal enjeu des négociations de 2025. Le CNPMM s'est attaché à défendre le principe selon lequel le bénéfice des efforts de gestion doit profiter en priorité aux pêcheries qui les ont consentis.

Une position nationale a été définie en concertation avec tous les professionnels, soulignant la nécessité de protéger les droits historiques des pêcheurs français et d'optimiser leurs possibilités de pêche. Elle a été reprise et soutenue par la France dans la suite du processus. Les négociations ont permis de relever le niveau du TAC de 19% mais l'Union européenne a dû réduire sa part historique.



Aiguillat commun : une gestion assouplie

Soumis à une taille maximale de capture de 100 cm, l'aiguillat commun, un petit requin de fond présent dans l'Atlantique Nord-Est, bénéficie désormais d'un cadre de gestion révisé et adapté. À la demande conjointe de l'Union européenne et du Royaume-Uni, le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) a analysé plusieurs scénarios alternatifs et conclu que la suppression de cette contrainte était compatible avec le bon état du stock.

Les professionnels, consultés en octobre 2025 au sein de la Commission Raies et Requins du CNPMM, ont plaidé pour un allègement des mesures existantes. Les négociations de fin d'année ont abouti à la suppression de la taille maximale de capture et à l'attribution d'un Total Admissible de Capture de 7 663 tonnes.

Raies : vers une gestion espèce par espèce

La gestion des raies repose depuis longtemps sur des quotas regroupant plusieurs espèces, une approche qui masque des situations très contrastées, certaines espèces étant surexploitées tandis que d'autres le sont insuffisamment.

En septembre 2025, le CNPMM a participé à Bruxelles à un groupe de travail réunissant professionnels et scientifiques de plusieurs États membres pour explorer des alternatives. Les négociations de fin d'année ont débouché sur une première avancée : l'introduction de plafonds spécifiques pour trois espèces de raies dans plusieurs zones atlantiques.

Ces nouvelles mesures seront évaluées en 2026, première année de leur mise en application.

Harmonisation de la taille minimale du tourteau et du homard

Le tourteau fait face à des signaux inquiétants depuis 2017 : recrutement en baisse, stocks sous les seuils de durabilité dans plusieurs zones atlantiques. Pour y répondre, le CNPMM a porté l'harmonisation de la taille minimale de débarquement à 150 mm sur l'ensemble de la façade Atlantique et Manche, une mesure entrée en vigueur le 1er janvier 2026. Objectif : mieux protéger les juvéniles, favoriser la reconstitution des stocks et simplifier un cadre réglementaire jusqu'ici fragmenté.

Pour le homard européen, une hausse progressive de la taille minimale de capture a été engagée : 88 mm en janvier 2025, 89 mm en août 2025, 90 mm prévus en août 2026 en cohérence avec les règles appliquées à Jersey, afin d'assurer une gestion harmonisée à l'échelle de la façade et de donner aux professionnels le temps de s'adapter.





Civelle : compromis pour limiter la baisse du quota

La campagne civelle 2025-2026 s'est ouverte sur un désaccord entre la profession, qui demandait le maintien du quota à 65 tonnes, et l'administration, qui proposait de l'abaisser à 40 tonnes sur la base d'un avis scientifique contesté pour certaines de ses hypothèses. On rappelle que 40 % des captures de civelle sont destinés à la consommation et 60 % au repeuplement. Le CNPMM a défendu l'absence de preuve de l'inefficacité du repeuplement et s'est mobilisé au niveau politique pour aboutir à un compromis.

Celui-ci fixe le quota à 55 tonnes pour la campagne 2025-2026, puis à 43 tonnes pour 2026-2027, sous réserve des conclusions d'un nouvel avis scientifique attendu en 2026. Dans ce cadre, la profession sera accompagnée dans sa transition par un Plan de Sortie de Flotte (PSF) en préparation.

Lors de l'UNOC en juin 2025, la Ministre de la Transition Ecologique a annoncé la mise en place d'un plan de sortie de flotte destiné aux pêcheurs ciblant les espèces amphihalines (anguille, civelle, saumon, alose, lamproie, truite de mer) en Atlantique et Méditerranée. Le CNPMM s'est mobilisé pour en définir les modalités, en veillant à ce que ce dispositif, fondé sur le volontariat, soit accessible à l'ensemble des professionnels concernés. Il est soumis à l'accord de la Commission européenne et devrait être présenté à la profession au premier semestre 2026.



Vers une gestion pluriannuelle du bar du Golfe de Gascogne ?

En 2025, la pêche du bar dans le golfe de Gascogne a été gérée de manière efficace, avec 92 % du plafond annuel consommé, contre 89 % en 2024 et 73 % en 2023, démontrant une bonne adaptation du régime national aux besoins de la flotte.

Les perspectives pour 2026 sont encourageantes. Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) a indiqué une nette amélioration de l'état du stock. Fort de ce signal positif, le CNPMM a proposé une augmentation de +35 % des possibilités de pêche en zone VIIIab : un niveau raisonné, inférieur au maximum de l'avis scientifique, afin de stabiliser les perspectives à long terme.

Cette hausse s'est accompagnée d'une modernisation du cadre de gestion : révision des plafonds individuels, recentrage des licences sur les navires actifs et définition des règles de réattribution. Le CNPMM a par ailleurs plaidé pour un plan de gestion sur trois ans, gage de visibilité et de stabilité pour la profession.





PRIORITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

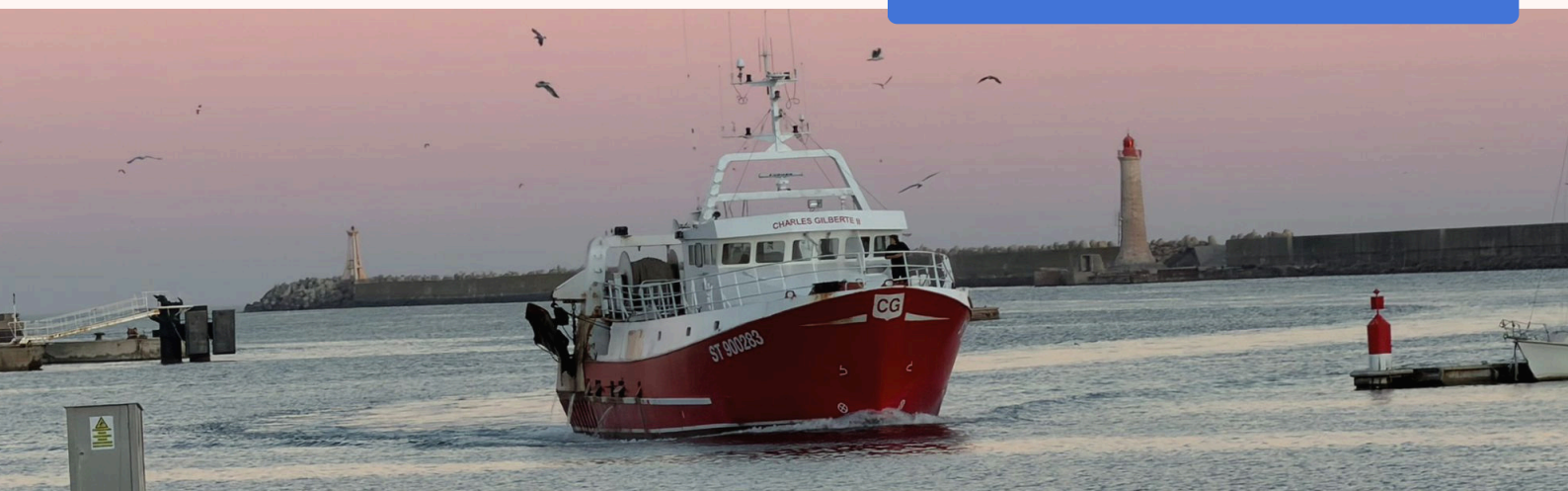
Enjeux socio-économiques pour la gestion des pêcheries du golfe de Gascogne

Depuis 2020, les quotas de maquereau, sole, merlu, lieu jaune et merlan ont été réduits de plus d'un tiers. Cette érosion continue pèse lourdement sur les entreprises de pêche, dont les conditions d'activité se sont sensiblement dégradées depuis 2023.

Face à ce constat, le CNPMM a plaidé pour une gestion des pêcheries qui intègre pleinement les impacts économiques et sociaux, et pas seulement les données biologiques. Il a préconisé notamment le recours à des outils de modélisation permettant de simuler les effets des décisions de gestion sur l'ensemble de la filière, des stocks jusqu'aux entreprises. SCOPE, IAM sont des outils précieux qui doivent être confortés et reconnus à leur juste valeur par les institutions européennes. Dans cette perspective, le CNPMM a engagé en 2025 un travail renforcé de collaboration avec les scientifiques afin de développer et valoriser ces approches intégrées.

Développement de l'Observatoire Economique de la Pêche et de l'Aquaculture

Il y a toujours grand besoin d'un outil permettant d'appréhender au mieux la situation réelle de la filière et de développer une véritable approche économique de la gestion des pêches : données disparates, éparpillées, décalées dans le temps, etc. Le CNPMM s'est impliqué dans le développement de l'Observatoire Economique de la Pêche et de l'Aquaculture prôné par une mission interministérielle de 2024. Aux côtés de l'ensemble des acteurs de la filière, des experts scientifiques, de la maîtrise d'œuvre de FranceAgriMer, supervisée par la DGAMPA, le CNPMM a participé aux premières étapes de définition de l'outil et a pu mettre en avant les besoins inhérents au maillon de la production.



PÊCHE & *environnement marin*



Aires Marines Protégées : défendre une approche équilibrée

Chaque création ou modification d'une Aire Marine Protégée (AMP) est susceptible d'affecter les activités de pêche professionnelle. Le CNPMM est systématiquement intervenu dans ces processus pour analyser les impacts sur les flottilles, coordonner les contributions des professionnels et, si nécessaire, proposer des solutions conciliant protection des écosystèmes et viabilité économique.

Le CNPMM a défendu une vision claire : les AMP ne visent pas toutes les mêmes objectifs et ne peuvent donc pas être gérées de la même façon. Chaque site appelle une approche sur mesure "au cas par cas", fondée sur des données scientifiques solides et une concertation étroite avec les professionnels plutôt que des mesures uniformes et générales déconnectées de la réalité du terrain.

En France, les travaux d'Analyse de Risque Pêche (ARP), réalisés dans les sites Natura 2000 en mer, ont continué à s'intensifier, dans un contexte de mise en conformité avec les directives européennes et de montée en puissance des politiques de protection de la biodiversité marine. Le CNPMM a activement participé à la gouvernance du projet FEAMPA ARP (2021-2027), aux côtés de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et des comités régionaux, dans le cadre de l'engagement de la France à finaliser les ARP d'ici 2026 et à mettre en œuvre les mesures de gestion associées au plus tard en 2027.

AMP britanniques : le CNPMM se mobilise pour défendre les pêcheurs français

En juin 2025, le Royaume-Uni a lancé une consultation sur des restrictions de pêche dans 42 aires marines protégées, prévoyant l'interdiction des engins de fond sur près de 30 000 km². L'enjeu pour la flotte française est considérable : plus de 160 navires et 9,5 millions d'euros de chiffre d'affaires potentiellement affectés.

Le CNPMM s'est immédiatement mobilisé pour coordonner la réponse française : obtention d'un délai supplémentaire, mandatement de deux bureaux d'études pour évaluer la solidité scientifique des mesures et élaboration de propositions alternatives en lien avec la DGAMPA et la Commission européenne.

En fonction des décisions finales du Gouvernement britannique, le CNPMM se tient prêt à engager les voies de recours nécessaires pour défendre les intérêts de la profession.

PLAN D'ACTION MAMMIFÈRES MARINS

Des solutions techniques pour réduire les captures accidentelles

Les captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne constituent un enjeu majeur, tant pour la conservation de ces espèces que pour la durabilité des activités de pêche. Le CNPMM est pleinement engagé pour développer et déployer des solutions techniques pour réduire ces captures accidentelles.

Concrètement, 107 navires sont aujourd'hui équipés du dispositif PIFIL (balise installée sur la coque du navire qui émet uniquement lorsque le filet est manœuvré), 118 navires équipés de caméras et 27 navires du système de balises DolphinFree (balise disposée dans les filets qui ne se déclenche qu'en présence de cétacés), dont le déploiement opérationnel est piloté par le CNPMM dans le cadre d'une task force bimensuelle avec la DGAMPA.

L'objectif reste la réouverture du golfe de Gascogne à la pêche dans les meilleurs délais, sur la base de données scientifiques démontrant l'efficacité des mesures mises en place. Après la réouverture, plus de 65 navires volontaires ont poursuivi leur activité en utilisant les dispositifs acoustiques PIFIL et Dolphin Free pour éloigner les cétacés.

Ces équipements sont testés en conditions réelles afin d'évaluer leur efficacité pour réduire les captures accidentelles.

Caméras embarquées pour mieux comprendre les interactions entre pêche et cétacés

La méthode d'estimation du nombre total de captures accidentelles a été revue, ce qui a conduit à une baisse des chiffres estimés. Il souligne également que les conditions en mer influencent fortement la dérive des corps des animaux montrant les limites de la mesure des échouages.

Le projet OBSCAMe+ équipe 104 fileyeurs et 14 chalutiers en caméras embarquées, complété par la participation volontaire d'autres armateurs. Objectif : améliorer les connaissances sur les captures accidentelles de dauphins et évaluer l'efficacité des dispositifs de réduction déjà en test.

En 2025, le CNPMM a veillé à ce que les contrats proposés aux armateurs équipés, respectent leurs droits ainsi que ceux de leurs équipages et que le dispositif soit le plus sécurisé possible. Il accompagne par ailleurs les structures professionnelles dans la mise en place d'un cadre permettant l'accès aux données concernant leurs adhérents consolidant leur forte implication scientifique et technique.



Des résultats qui soulignent la pluralité des facteurs d'échouage

Le rapport de l'Observatoire PELAGIS indique que 355 petits cétacés ont été retrouvés morts durant la période à risque (décembre 2024 à avril 2025). Parmi eux, moins de 40 % présentent des traces suggérant une interaction avec des engins de pêche. Un peu plus de la moitié de ces cas ont eu lieu pendant la période de fermeture de la pêche, ce qui montre que les causes des échouages sont multiples et encore difficiles à comprendre.



Au plan économique, 273 navires ont dû arrêter temporairement leur activité en 2025 pendant 4 semaines dans le cadre des mesures de protection des cétacés. Cette fermeture a entraîné une baisse importante de la pêche, avec plus de 4 000 tonnes de captures en moins et une perte estimée à près de 15 millions d'euros pour la filière.

Ces chiffres illustrent à la fois les efforts importants engagés par la profession pour limiter les interactions avec les cétacés, avec des mesures de gestion et l'expérimentation de dispositifs de dissuasion, et aussi la complexité scientifique associée à l'interprétation des causes d'interaction et de mortalité des cétacés.

Projet DELMOGES

Lancé en 2022, le projet DELMOGES a permis, pour la première fois, d'analyser de manière intégrée les mécanismes à l'origine des captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne et de produire des connaissances nouvelles, notamment sur l'écologie des dauphins et leurs interactions avec les activités de pêche. Le CNPMM a participé activement à ces travaux, en veillant à ce que les réalités opérationnelles des flottilles soient prises en compte.

Ces résultats constituent une avancée importante. Le CNPMM souligne qu'ils doivent être considérés comme une base de travail à consolider par des données plus complètes et plus larges, et non comme une conclusion définitive sur les mesures de gestion à adopter.



ACCOMPAGNER LES PROJETS *de la filière pêche*



Credit : CDPMEM 64

En 2025, le CNPMMEM a finalisé le dépôt du projet FEEL ALG', initiative visant la structuration et la valorisation de la filière française des algues. Le dossier de demande de financement a été soumis en avril 2025 à la sélection du FEAMPA. Doté d'un budget de 360 000 €, le projet a débuté en janvier 2026 pour une durée de 22 mois. Construit sur les réalités du terrain, le projet place les producteurs au cœur de la démarche et vise à renforcer la coopération entre les différents acteurs du secteur.

Porté par le CNPMMEM, FEEL ALG' réunit plusieurs partenaires de la filière : le Comité National de la Conchyliculture (CNC), le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA) et la Chambre Syndicale des Algues et des Végétaux Marins (CSAVM). En articulation avec la feuille de route de la DGAMPA, les travaux engagés permettront d'identifier les besoins prioritaires de la filière, d'améliorer le cadre de gouvernance et de contribuer à l'élaboration d'une stratégie partagée. FEEL ALG' ambitionne ainsi de soutenir un développement durable, efficace et compétitif de la filière algues à l'échelle nationale.

Vers une redistribution de la taxe Energies Marines Renouvelables (EMR)

Les éoliennes situées dans les 12 milles nautiques sont assujetties à une taxe, créée par le Code Général des Impôts, afin de compenser la perte d'espace disponible pour les professionnels de la pêche.

L'année 2024 avait été consacrée à la définition des priorités d'utilisation ainsi qu'à l'élaboration de la première base juridique permettant l'utilisation de la taxe, à savoir la définition d'un régime dit exempté propre aux Comités des pêches. 2025 s'est consacrée à la définition des appels à projets et l'ouverture de guichet à destination des armateurs.

Ainsi, le Conseil du CNPMMEM a validé la création des 4 premiers guichets d'aides, avec une enveloppe de 12 millions d'euros sur 2 ans, permettant d'accompagner les entreprises de pêche dans les domaines suivants :

- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Amélioration de la valorisation des produits
- Amélioration des conditions de santé et sécurité à bord des navires
- Amélioration de l'efficacité environnementale

La fin de l'année 2025 aura permis d'avancer sur la définition des différents critères de sélection et dépenses éligibles, ainsi que leur sécurité juridique, afin d'aboutir à une ouverture officielle au premier semestre 2026.



Projet TRACE

Les élasmobranches (requins, raies et espèces apparentées) font l'objet d'une attention croissante dans la gestion des pêcheries. Encore faut-il disposer de données fiables sur les captures. C'est l'objet du projet TRACE, dont le CNPMM a accueilli le comité de pilotage final en novembre 2025.

Les travaux, menés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), ont permis d'identifier des erreurs dans les déclarations de captures et de formuler des recommandations concrètes : suppression de certains codes d'espèces sources de confusion, mise en place d'alertes automatiques en cas de déclaration d'espèces protégées, et renforcement de la formation du personnel des criées.

Saluée par l'ensemble des partenaires, cette démarche a vocation à être partagée avec FranceAgriMer et les halles à marées concernées.



Projets TRANSPEL & RESIPEL

En avril 2025, le CNPMM a participé au colloque TRANSPEL organisé par l'Ifremer de Brest, sur les espèces pélagiques : sardine, anchois, maquereau et espèces similaires qui constituent un maillon essentiel des écosystèmes marins et de l'économie halieutique.

De ces échanges est né un nouveau projet scientifique-pêcheur : RESIPEL. Retenu fin 2025 dans le cadre d'un appel à projets de France Filière Pêche, partenaire essentiel de ces projets, il vise à mieux comprendre et anticiper les pressions qui pèsent sur ces espèces, en combinant analyse écologique, modélisation climatique et développement d'outils de gestion adaptés.

Le CNPMM est partenaire du projet et participera activement à sa mise en œuvre aux côtés des structures professionnelles de la filière.

Projet BEEL

Depuis 2010, des programmes de repeuplement en anguille sont menés par les professionnels de la pêche, sans qu'aucune étude n'ait jusqu'ici permis d'en mesurer concrètement les résultats. Le projet BEEL, auquel le CNPMM a participé aux côtés du COREPEM, vise précisément à combler cette lacune en évaluant la part des anguilles issues du repeuplement parmi celles qui migrent vers la mer.

Les premiers résultats sont encourageants : jusqu'à 30 % des anguilles argentées dévalant la Loire pourraient être issues de ces opérations de repeuplement. Une donnée qui, si elle se confirme, validerait l'efficacité d'une politique menée depuis quinze ans par la profession. Ces résultats seront consolidés en 2026 dans le cadre d'un second projet : BEEL 2.

Projet EnviForPech

Lancé début 2025, le projet EnviForPech, mené en partenariat avec l'OFB et la DGAMPA, s'inscrit dans le projet LIFE BIODIV'France. Il contribue à la mise en œuvre de deux actions de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), dont le pilotage est assuré par la DGAMPA.

L'objectif du projet est de favoriser une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans les formations aux métiers de la pêche. Il s'articule autour de deux volets :

Volet 1 – Formation initiale : développer des outils pédagogiques facilitant l'enseignement des enjeux environnementaux essentiels et du développement durable dans les formations à la pêche.

Volet 2 – Formation continue : identifier, au sein des référentiels de formation, des améliorations pour une meilleure prise en compte de ces enjeux.

Avancées du projet en 2025

Volet 1 : Un diagnostic des attentes et des besoins des établissements de formation et des comités des pêches a été réalisé, ainsi que la définition des sujets prioritaires sur lesquels développer des outils pédagogiques. Cette étape a été suivie de la rédaction d'un cahier des charges et du lancement d'un appel d'offres afin de sélectionner une entreprise spécialisée dans la conception d'outils pédagogiques.

Volet 2 : Une analyse des référentiels de formation, accompagnée d'un diagnostic mené avec des établissements de formation et des comités des pêches, a été réalisée afin d'identifier leurs attentes et besoins concernant la formation continue. Un groupe de travail a ensuite été réuni pour lancer le projet.

Fonds Cohésion, Attractivité et Accompagnement (CAA)

Lancé en 2021, le Fonds CAA, géré par le CRPMEM, soutient et accompagne les projets et études en faveur des marins pêcheurs et de la pêche maritime, portant sur l'emploi, l'attractivité du métier, l'insertion professionnelle, la formation, l'accompagnement des marins dans leur carrière professionnelle, la sécurité ou la prévention des risques professionnels. En 2025, le fonds CAA a permis de financer 7 projets ou études pour un montant total de 535 165€.

En 2025, parmi les projets financés, suite à appel à projets, on notera :

- Un plan de communication porté par le CRPMEM Nouvelle Aquitaine, visant, à l'échelle de sa région, à valoriser la filière pêche, promouvoir les produits de la mer et attirer les jeunes vers les métiers de la pêche ;
- La promotion des emplois de la pêche réunionnaise portée par le CRPMEM de La Réunion ;
- La sensibilisation à l'obligation de formation à la sécurité portée par le CRPMEM de Bretagne, visant à poursuivre l'expérimentation d'accompagnement individuel et collectif des armateurs de navires de 12 à 24 m ;
- Une campagne de lutte contre les conduites addictives portée par le Service Social Maritime (SSM) en développant des outils de communication percutants et déstigmatisants à destination des marins pêcheurs ;
- La conception de modules de formation par le CRPMEM Occitanie ;
- Un plan d'actions de prévention de la souffrance psychique au travail porté par le CRPMEM des Hauts de France.





PANORAMA

DES PROJETS PORTÉS OU ACCOMPAGNÉS

PAR LE CNPMMEM

Le CNPMMEM assure la gestion administrative et financière de nombreux programmes en lien avec les politiques publiques de la pêche. En 2025, cette mission a impliqué un suivi rigoureux de l'exécution des budgets associés à ces dispositifs, en lien avec les financeurs.

Il apporte aussi son concours technique, scientifique ou juridique à de nombreux autres projets.

Au total, 30 projets impliquent le CNPMMEM.

PROJETS DONT LE CNP MEM EST PORTEUR

PROJET	INTITULÉ COMPLET	PÉRIODE	PORTEUR
Coopération OFB	Amélioration de l'intégration de la politique de gestion de la pêche et des élevages marins et des politiques environnementales maritimes	2023-2026	CNP MEM
Enviforpech	Intégrer les enjeux environnementaux et de biodiversité au sein des formations dans le secteur des pêches maritimes français	2024-2027	CNP MEM
FEEL ALG'	Définition d'une vision stratégique des différentes parties prenantes de la filière algues françaises pour accélérer sa structuration et faire le lien entre les différents maillons de la filière	2025-2027	CNP MEM
Langoustes rouges baguées	Harmonisation des dispositifs de marquage (bagues) pour la langouste rouge à l'échelle de la façade Manche-Atlantique, ainsi que la mise en place d'un plan de communication destiné à renforcer la valorisation de la ressource	2025-2027	CNP MEM
Avis sur les AMP UK (stage 3)	Etude sur les mesures de gestion proposées dans 42 AMP britanniques (stage 3)	2025	CNP MEM
PAMM	Plan d'action de lutte contre les captures accidentelles de dauphin communs dans le golfe de Gascogne	2023-2027	CNP MEM
STURIO	Sensibilisation du monde de la pêche dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de l'esturgeon européen, <i>Acipenser sturio</i>	2024-2026	CNP MEM
TRACE	Diagnostic national sur la traçabilité des elasmobranches exploités par la pêche professionnelle	2023-2025	CNP MEM
ZIP	Etude sur la représentation des Zones d'Importance pour la Pêche	2023-2025	CNP MEM

FONDS	PARTENAIRE TECHNIQUE	PARTICIPATION CNPMM	ACTIONS CNPMM	BUDGET
OFB	OFB, CNPMM	Plusieurs réunions par an	Gestion du partenariat	480 541 € de budget total dont autofinancement 115 244 €
Life Biodiv France + OFB DGAMPA CNPMM	OFB, DGAMPA	Porteur de projet	Loeiza Lancelot: suivi opérationnel / Julie Maillet : coordination technique	335 236 € de budget total dont 4 221 € du CNPMM (Life Biodiv' France 60%, DGAMPA 20% OFB 18,74% et CNPMM 1,26%)
DGAMPA	CEVA, CNC, CSAVM	Porteur de projet : COPIL, études, rédactions...	Gestion du partenariat	363 815€ de budget total dont 47 643 € d'autofinancement
partenaires techniques	CRPMM Bretagne, CRPMM Pays- de-la-Loire, CRPMM Nouvelle- Aquitaine, Ifremer	Gestion administrative et technique du projet	Gestion administrative et technique du projet	
Fonds propres	Sakana Consultant et Bureau Veritas (statut de prestataires)	Dizaine de réunions organisées sur 2,5 mois	Elaboration de la réponse des structures professionnelles à la consultation publique portant sur le stage 3	Financement de 45 900€ par le CNPMM
ETAT (DGAMPA)	CNPMM, AGLIA, OP, CRPMM	Porteur de projet		5 230 973 € de budget total sans autofinancement
OFB, DREAL NA	Partenaires : INRAE, MIGADOPrestataire : CAPENA	1 COPIL par an, 3-4 réunions techniques et financières dans l'année	Sensibilisation des pêcheurs professionnels, gestion des déclaration de captures accidentelles d'esturgeon, suivi du PNA	32 106 € de budget total dont autofinancement de 1 606 €
FFP, DGAMPA	MNHN, ADRHMF, OP CME, From Nord, COBRENORD, OP Vendée, Sathoan, OPN, LPDB, OPPAN, OP du Sud, OP PDA, From Sud-Ouest, AGLIA, FranceAgriMer	3 COPIL par an	Gestion du partenariat	48 405 € de budget total
CNPMM	CNPMM, RICEP, Nantes Université	2 COPIL par an	Organisation COPIL, Coordination des sessions, Expertise technique, Financement	120 460 € de budget total dont 68 260 € d'autofinancement

PROJETS DONT LE CNPMM EST PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

PROJET	INTITULÉ COMPLET	PÉRIODE	PORTEUR
ACAPAR	Acquisition de données spatialisées des Activités de Pêche Artisanale et côtière autour de la Réunion	2025	CRPMM Réunion
AGEPPOP	Approche génétique et physiologique pour quantifier l'état de santé des populations de raies	2023-2027	IFREMER
MOOD	Mise en œuvre de l'Obligation de débarquement (et du règlement Mesures techniques)	2024-2027	CNPMM
DELMOGES	Delphinus movements gestion	2022-2025	IFREMER PELAGIS
dont DELISS	DEveloppement d'une gestion Intégrée de l'interaction entre pêche et dauphins communs dans le golfe de Gascogne		IFREMER
MIRAGE 2	Outil de dématérialisation des demandes de licence	2025-2028	COREPEM
RECCRU 2	Suivi du RECrutement des CRUstacés (homard, langouste rouge et tourteau)	2022-2025	CDPMM 29
RESIPEL	Quels facteurs de RESilience pour le socio-écosystème petits PELagiques	2026 - 2030	IFREMER
VALPENA	Groupe intérêt Scientifique éVALuation des Pratiques de Pêches au regard des Nouvelles Activités	Depuis 2010	GIS VALPENA
WAMO	Atelier sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMCEZ	2026 - 2027 au plus tard	EBCD- FEG (UICN)

FONDS	PARTENAIRE TECHNIQUE	PARTICIPATION CNPMM	ACTIONS CNPMM	BUDGET
CNPMM, CRPMM	CNPMM	Financier	Aide au financement	Financement de 20 710 € par le CNPMM
FFP (Enjeux actuels 2022)	CNPMM, CRPMM NA, CDPMM 17, OPs, AGLIA, Agrocampus, Univ. Wageningen, PNM Gironde-Pertuis	2-4 réunions par an (COPIIL et GT volets)	Pilotage du volet 4 du projet (mesures de gestion)	4 871 € de budget total dont autofinancement de 1683 € (budget total projet : 709 621€)
DGAMPA CNPMM	Référents MOOD (Comités et OP)	10-12 réunions par an	Animation, gestion exemptions à l'OD (demandes, justifications et études), révision de l'OD, suivi des MT	149 972 € de budget total dont autofinancement de 29 994€
IFREMER, ETAT et FFP	UBO, CNPMM, OFB	Environ 10 réunions/an (COPIIL et réunions de projet)	Suivi et représentation profession	Budget total DELMOGES de 5 801 216 € dont budget DELISS
FFP (enjeux actuels 2021)	CNPMM, Université de La Rochelle (+membres associés : CRPMM, OP, AGLIA et OFB), prestataire Cellule Mer	2-3 réunions/an (COPIIL et réunions de projet)	Contributions aux WP4 (T4.2 et T4.3, interaction sociosystème), WP5 (impacts socioéco et mesures gestion) et WP6 (com), suivi WP3 (cartographie)	60 890 € de budget total dont autofinancement de 2 501 € (budget total : 962 623 €)
FEAMPA	CRPMM Normandie, PACA, Hauts de France, CNPMM	Réunion de montage de projet pour financement	Suivi, participation au développement et au financement	Auto financement de 20 489 €
FFP (Enjeux actuels 2022)	IFREMER, Univ.Sorbonne, PNMI, SMEL, CNPMM, CRPMM Bretagne, Normandie, Naquitaine, COREPEM, CDPMM 22, 35 et 56			4 182 € de budget total dont autofinancement de 1 384 € (budget total projet : 747 355 €)
FFP(Enjeux d'avenir 2025)	Université de Bretagne Occidentale (AMURE), LIENSs / Université de la Rochelle, Institut Agro Rennes-Angers, CNPMM, CDPMM29, Parc National Marin d'Iroise (PNMI), Fédération des Industries d'Aliments Conservés (FIAC), Confédération des Industrie de Traitement des Produits des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (CITPPM), OP Pêcheurs de Bretagne, OP From Nord, OP Vendée, OP Pêcheurs d'Aquitaine		Coordination de l'échantillonnage professionnel, participation à la définition des stratégies de gestion et diffusion nationale	868 149 € de budget total avec 499 747 € de subvention FFP
Membres VALPENA, Partenaires	Université de Nantes, CRPMM Métropole (sauf NA et Corse), CDPMM 17, 29, 56, 35, CNPMM et OPs	4 journées par an	Suivi du programme, participation aux GT Environnement (AM), GT Usages (MH, TF) et GT Données (MA) à partir de 2022 + Aide au financement à venir	Contribution CNPMM au GIS de 2 500 € par an jusque 2027 et développement d'un projet de soutien de 600 000 € à la démarche VALPENA pour la période de 2026 à 2028
CNPMM à 80%	CIEM			Contribution du CNPMM à WAMAO de 21 600 € (80%)

PROJETS DONT LE CNPMM EST PARTENAIRE TECHNIQUE

PROJET	INTITULÉ COMPLET	PÉRIODE	PORTEUR
ARP	Analyse des Risques pour les activités de Pêche maritime professionnelle de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces et habitats marins d'intérêt communautaire	2023-2027	OFB
DOLPHINSOUND	Renforcer la mise en œuvre du PAMM, coordonné par le CNPMM et du projet Dolphin Sound, piloté par Pêcheurs d'Aquitaine	2025 - 2026	OP PDA
CIBBRiNA 2.0	Coordinated Development and Implementation of Best practices in Rycatch Reduction In the Northeast Atlantic region	2022-2028	MinAgri Pays Bas
ECOLABEL THON ROUGE	Eco-certification de la pêcherie « Thon rouge de ligne pêche artisanale »		SATHOAN
ObsMer	Programme d'Observation en Mer	récurrent	DGAMPA
PIGMAP	Portail d'Information Géographique pour la diffusion et l'échange de données auprès des MARins Pêcheurs Montage en cours	Depuis 2021	COREPEM
SCOPE	Outil d'aide à la décision socio-économique pour le plan de gestion des pêches du Golfe de Gascogne	2015-non déterminé	AGLIA
REPAMO	Réseau de surveillance des pathologies des mollusques marins	2022-2026	CNC
FISH AGB	Création de données pêche pour intégration dans la base de données Agribalyse	2025-2027	FFP
ACOST	Amélioration de la COonnaissance sur des STocks du golfe de Gascogne : lieu jaune, maigre, merlan et rouget-barbet	2021-2025	IFREMER
FIP Raie bouclée	Amélioration/Certification MSC de la pêcherie de raie brunette de la zone Manche Est	2021-2026	OPN, FROM Nord, WWF

FONDS	PARTENAIRE TECHNIQUE	PARTICIPATION CNPMEM	ACTIONS CNPMEM	BUDGET
FEAMPA (OS 1,6)	OFB, CNPMEM, CRPMEM Hauts de France, CRPMEM Normandie, CRPMEM Bretagne, COREPEM, OEC, AGLIA, CRPMEM PACA et CRPMEM Occitanie	Entre 2 à 3 réunions par mois	Suivi du projet, relais aux instances professionnelles, coordination professionnelle	10 802€ de budget total avec 2 160€ d'autofinancement
FFP (enjeux Immédiats 2025)	CPMEM	COFIL & articulation avec le PAMM	partenaire du projet	Convention de mise à disposition de personnel de l'OP PDA, sur le budget du PAMM
LIFE UE (en cours)	OG, ONG, Instituts scientifiques, Organisations professionnelles des EM (BE, DE, DN, ES, FR, PT, PO, SE) dont CNPMEM	Suivi des travaux du Stakeholder Advisory Board (WP6 et WP7.2) par Auélien Henneveux	Suivi à distance du programme	Néant
SATHOAN	PNM Golfe du Lion, WWF France, ETHIC OCEAN, LPO, DIRM Méditerranée, IFREMER, CNPMEM, CRPMEM Occitanie, Association VALPEM	1 COFIL par an	Suivi du projet	Néant
DGAMPA	CNPMEM, IFREMER (+ prestataire : 2 bureaux d'étude, + contributeurs techniques : OP)	4 COFIL par an + échanges en commission Données	Suivi du programme	Néant
En attente	CRPMEM Métropole (sauf Corse), CNPMEM, SHOM		Suivi du montage du projet (3 GT en 2021) rien depuis 2022	Contribution CNPMEM sollicitée en 2021 : 2000€ max
FFP (Enjeux immédiats 2021)	Capacités Cellule Mer, CNPMEM, CRPMEM Bretagne, Pdl, NA, LPDB, OP Vendée, OPPAN, FROM SUD-OUEST, PDA,	3 GT/COFIL par an	Suivi du projet	Néant
DGAL	CNC, CNPMEM, DOCAYO, COREPEM, CRPMEM Bretagne, NA, Normandie, HDF, Occitanie, CRC Normandie/Mer du Nord, BN, BS, Pays de Loire, Arcachon/Aquitaine, MED, LABOCEA, LABEO	1 COFIL par an	Animation nationale	Néant
ADEME	XJ Conseil, EVEA, CTCPA, acteurs de la filière	2 COFIL par an	Suivi du projet, contribution technique	Néant
FFP (Enjeux avenir 2020)	AGLIA, UBO, UPPA, CRPMEM Bretagne, COREPEM, CRPMEM NA, LPdB, OPPAN, FROM SO, PdA, OFB	2-3 COFIL par an + GT Flottille de référence	Observateur	Néant
	CRPMEMs, FFP, ONG, MSC, NFM, Agrocampus, MNHN, Carrefour, Labeyrie, DIRM, DGAMPA	1 COFIL par an	Observateur Relais en Commission Raies et Requins	Néant

SUBVENTIONS > 1 000 € PERÇUES EN 2025, PAR PROGRAMME

PROGRAMMES	MONTANTS
ARP	6 339€
OFB - convention coopération	10 988€
DELMOGE	13 958€
LIFE BIODIV	74 267€
MOOD - Mise en Oeuvre de l'Obligation de Débarquement	107 049€
Plan d'action lutte contre les captures accidentelles de dauphins	428 565€
STURIO	29 079€
TRACE	3 110€







**COMITÉ NATIONAL DES PÊCHES MARITIMES
ET DES ÉLEVAGES MARINS**

134 avenue de Malakoff
75116 paris

01 72 71 18 00
cnpmem@comite-peches.fr
www.comite-peches.fr

